



Désolidarisation et rachat de prêt immobilier

Par **juliejulien**, le **07/02/2014** à **19:14**

Bonjour,

Nous rencontrons un problème avec mon conjoint.

Il a fait un prêt immobilier avec son ex conjointe il y a deux ans et demi. Cette dernière n'a jamais participé au remboursement du prêt car elle est repartie habiter en Belgique d'où elle est originaire juste après l'acquisition.

Aujourd'hui nous souhaitons racheter ce prêt immobilier tous les deux mais nous rencontrons des difficultés dans cette démarche.

En effet, l'organisme qui a fait le prêt refuse la désolidarisation du prêt entre mon conjoint et son ex même en me rajoutant en co-emprunteur (taux d'endettement correct) car cet organisme connaît une situation financière difficile et ne peut apparemment procéder à aucune modification sur leur dossier de prêt en cours. Cet organisme nous a même dit que le seul moyen pour nous de faire cette désolidarisation était de faire racheter le prêt par une autre banque.

Nous avons donc entamé les démarches vers d'autres banques pour faire le rachat du prêt avec un rachat de soultte (rachat des parts de son ex conjointe) mais les banques nous demandent l'acte de licitation signé.

Or le problème est que notre notaire refuse de faire signer l'acte de licitation sans offre de rachat du prêt par une autre banque.

Nous avons réussi à contacter son ex conjointe pour qu'elle donne procuration à mon conjoint avec signature authentifiée à l'ambassade de France mais notre notaire refuse toujours de rédiger cet acte sans offre de prêt.

Ce problème qui tourne en rond dure depuis des mois et nous ne savons pas comment faire pour finaliser notre projet.

La nouvelle banque peut-elle faire le rachat du prêt avec juste le projet de licitation non signé du notaire? Le notaire peut-il refuser de faire l'acte de procuration pour valider l'acte de licitation sous prétexte qu'il a besoin d'une offre de prêt?

Merci de votre aide